

## Tableau de synthèse des appels à projets (AAP) en cours - 25 Novembre 2022

AAP régionaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
Startup - Accompagner la création d'entreprises innovantes	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les start-ups dont le siège social est dans le Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. L'aide peut intervenir à 2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse pour consolider les fonds propres (dans les 6 mois d'immatriculation)</li> <li>- Aide à la R&amp;D (25% , u programme minimum), industrialisation et première commercialisation. Projet de 12 à 24 mois max</li> </ul>	Monopartenaire	Non indiqué	<p>Bourse : 30 k€ (subvention)</p> <p>Aide R&amp;D (45% subvention, plafonnée à 100 k€ ou 150 k€ si bonification IA, et au double des fonds propres)</p>	Fil de l'eau	NA
Diagnostic de performance industrielle	<p><b>Dispositif de la Région Grand Est financant un diagnostic de performance industrielle</b> portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La performance de l'outil de production</li> <li>- L'utilisation des nouvelles technologies</li> <li>- L'excellence environnementale</li> <li>- La valorisation de l'homme</li> </ul> <p>Au bénéfice des entreprises implantées dans le Grand Est, à fort potentiel de croissance, et désireuses de conduire leur entreprise vers le concept « Industrie du futur ».</p>	Monopartenaire	Non indiqué	(100% subvention Aides "de minimi")	Fil de l'eau	NA
Diagnostic Intelligence artificielle	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés se demandant comment utiliser l'IA dans le développement de leur entreprise.</b></p> <p>Financement d'un prestataire référencé par lea Région Grand Est pour réaliser un diagnostic en intelligence artificielle et ainsi identifier des cas d'usage permettant de définir une feuille de route.</p>	Monopartenaire	Max 10 K€	Jusqu'à 5 K€ (50% subvention )	Fil de l'eau	NA

<p style="text-align: center;">Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par une aide au recrutement d'une personne qualifiée ou par le recours à des compétences externes.</li> <li>- soutenir un premier projet d'IA grâce à une prestation externe, réalisée par une structure privée ou publique, exerçant son activité dans le champ concurrentiel, et de préférence située dans le Grand Est, ou le recrutement d'une personne (mini Bac+2), en IA ou connexes en CDI ou CDD de 12 mois.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Monopartenaire</p>	<p style="text-align: center;">Non indiqué</p>	<p>Prestation externe 20 k€ (30 à 50% de subventions)</p> <p>Recrutement (50% subventions) 30 k€ Bac+2 à Bac+5 50 K€ post-doctorant &lt; 250 pers 35 K€ post-doctorant &gt; 250 pers</p>	<p style="text-align: center;">Fil de l'eau</p>	<p style="text-align: center;">NA</p>
---	--	---	--	--	---	---------------------------------------

<p>Aide aux projets collaboratifs de R&amp;D&amp;I</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI de moins de 2000 personnes, start-ups et acteurs académiques du Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stimuler les collaborations et le transfert de technologies entre les acteurs académiques et privés en soutenant des projets de R&amp;D&amp;I</li> <li>- valoriser le potentiel académique de la Région Grand Est</li> <li>- financer tout projet de R&amp;D&amp;I portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management et de marketing</li> </ul>	<p>Collaboratif</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>250 k€ pour les entreprises (25 à 50% Subvention pour entreprises &lt; 3 ans, AR ou prêt 0% pour les autres)</p> <p>250 k€ pour les laboratoires (100% coûts marginaux - subventions)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>Recommandation préconisée par la Région</p>
<p>Aide aux projets collaboratifs de R&amp;D&amp;I pour les Grandes Entreprises</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les Grandes Entreprises du Grand Est</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir des projets de R&amp;D&amp;I visant à créer un centre de R&amp;D ou moderniser un centre de R&amp;D par des investissements ou montée en compétences d'un site industriel</li> </ul>	<p>Monopartenaire ou collaboratif</p>	<p>Min 100 k€</p>	<p>Monopartenaire (entreprises) : 50 K€ à 250 k€ (25%-50% subventions)</p> <p>Collaboratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises : 50 K€ à 1 M€ (25%-50% subventions)</li> <li>- Laboratoires : 50 K€ à 250 k€ (subventions)</li> </ul>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>Recommandation préconisée par la Région</p>

<p style="text-align: center;"><b>Grand Est Compétitivité</b></p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI/GE ayant une activité de production en Grand Est et souhaitant moderniser leurs outils de production, intégrer des nouvelles technologies/méthodes ou digitaliser</b></p> <p>2 parcours :  - Parcours modernisation (pour les PME uniquement ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, un plan de financement finalisé)  - Parcours de transformation (pour les PME/ETI/GE ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental... de + de 12 mois)</p> <p><b>Objectif :</b>  - accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en les accompagnant dans leur démarche de transformation.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 50 k€</p>	<p>Parcours modernisation : 100 K€ max (20% à 30% de subvention)   Parcours transformation : max 200 K€ et 400 K€ en AFR (10 % à 30% de subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p style="text-align: center;"><b>Aides aux grandes entreprises</b></p>	<p><b>Dispositif de la Région Grand Est qui favoriser les décisions d'implantation ou d'extension structurantes menées par les grandes entreprises (ETI &gt; 250 salariés) sur le territoire régional avec une priorité sur les zones Aides à finalité régionale (AFR)</b></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Max 1 M€ en zone AFR ou 200 K€ (régime de minimis) (10% de subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir innovation</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 1 : aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement</b></p> <p>- En faveur des PME et ETI engagées dans une démarche de RDI (dont l'innovation non technologique) - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>2 volets :</b> <b>Volet faisabilité :</b> projets réalisés en 18 mois au plus, couvrant les études préalables au développement d'une innovation, jusqu'aux premiers développements (preuve de concept, validation technologique..) <b>Volet pré-développement et industrialisation :</b> Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, individuels ou mutualisés, portés par des PME et ETI, réalisés en 24 mois au plus. Ils peuvent avoir pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance?</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 150 k€</p>	<p>Etude faisabilité : 75 K€ à 500k € (50% max de subventions)  Etude d'industrialisation 500 k€ (50% max d'avances remboursables)</p>	<p>au fil de l'eau</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir Filières</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 2 : soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&amp;D</b></p> <p>- En faveur des filières structurantes et d'intérêt régional - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>Objectifs :</b> Projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques par le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de R&amp;D partagés. Les projets doivent contenir une composante "structuration de filière" obligatoire et une composante "projets de R&amp;D" optionnelle. Ils doivent préciser les retombées pour la filière ainsi que démontrer la diminution de l'impact environnemental envisagée ,et leur autonomie financière vis-à-vis du soutien public à 3 à 5 ans.</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>400 k€ à 10 000 K€</p>	<p>200 K€ à 5 000 k€ (50% max de mix subvention 70 % + AR 30 %)</p>	<p>26/04/2023 25/10/2023 24/04/2024 29/10/2024 28/04/2025 28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>

France 2030  
régionalisé en  
Grand Est  
  
Be Est  
Projet d'avenir  
iDÉmo

**Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 3 : soutien aux projets collaboratifs de R&D conduits par un consortium aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière**

- Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé  
- En cas de mobilisation d'un cofinancement FEDER, le projet devra porter sur : Technologies et équipements pour la transition industrielle ; Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ; Biotechnologies médicales ; Numérique pour la santé ; Dispositifs médicaux ; Molécules et matériaux biosourcés ; Gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; Performance des systèmes énergétiques.

**Objectifs :**

Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, de 24 à 60 mois, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires). Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.

Collaboratif  
interrégional ou  
Collaboratif  
intra-régional

(minimum 2  
partenaires  
industriels ou de  
service dont PME ou  
ETI et 1 partenaire  
région - Max 5  
partenaires)

1 M€ - 4 M€

25% à 60 % de subventions

26/04/2023

25/10/2023

24/04/2024

29/10/2024

28/04/2025

28/10/2025

Labellisation au choix du  
porteur  
Labellisation préconisée

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Projets d'ingénierie de formation professionnelle</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 4 : soutien à l'ingénierie de projets partenariaux de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes.</b></p> <p>- Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>Objectifs :</b> Des projets partenariaux, de 3 ans max, s'appuyant sur un engagement conjoint et durable d'entreprises ou de filières, d'organismes de formation dûment enregistrés auprès de l'administration et des acteurs de la formation (OPCO, structures institutionnelles, SPRO, prescripteurs, ...), répondant directement et efficacement à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières qui participent dans le consortium par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de nouvelles offres de formation ou d'accompagnement, et les évolutions significatives apportées à des offres de formation existantes</li> <li>- L'élaboration d'outils innovants dans la délivrance de formation et dans l'accompagnement des entreprises, surtout les PME</li> <li>- Anticipation des conditions de travail susceptibles d'évoluer tant dans le cadre des formations innovantes proposées qu'à l'issue du programme</li> </ul> <p>Les projets doivent démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien et un plan de financement équilibré dans la durée.</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>&gt;400 K€</p>	<p>&lt;2 000 K€ max 50% (subvention)</p>	<p>Le 20 octobre Le 20 février Le 20 juin</p> <p>jusqu'au 31/12/2015 12:00 ou épuisement des fonds</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
<p>Recrutement premier docteur en entreprise</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est au bénéfice des PME (hors start-up) ou ETI (moins de 5 000 salariés) et qui vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir les compétences des docteurs auprès des entreprises du territoire,</li> <li>- favoriser leur embauche grâce à une incitation financière.</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>max 50 K€ soit 25 K€/an (50% du salaire brut chargé en subvention + 10% pour le premier docteur)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

Soutien aux chaires  
industrielles

**Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les universités, Grandes Ecoles, EPST, visant à amplifier les passerelles entre la recherche académique de haut niveau et les entreprises.**

**Objectifs:**

Les projets doivent être en cohérence avec

- les 3 enjeux (transition écologique, numérique et industrielle)
  - les thématiques d'excellence (santé, chimie, matériaux...)
  - la stratégie de spécialisation intelligence (technologies et équipements pour la transition industrielle; recyclage et fonctionnalisation des matériaux ; biotechnologies médicales ; outils numériques pour la santé ; dispositifs médicaux ; molécules et matériaux biosourcés ; outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; systèmes énergétiques et leur performance)
- Et impliquer une ou des entreprises contribuant à minima à 25 % des dépenses éligibles.

Collaboratifs

Non indiqué

120 K€ max /an pendant 5 ans  
max (30% subvention)

Campagne  
2023 lancée  
au dernier  
trimestre 2022

NA



AAP nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
<p>RAPID (régime d'appui à l'innovation duale)</p>	<p><b>Dispositif de subvention des projets d'innovation duale de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et DGE (Direction Générale des Entreprises)</b></p> <p><b>Depuis 2021, l'agence de l'innovation de défense (AID) est responsable du dispositif</b></p> <p>- Projets de recherche industrielle (TRL3 à 5) ou de développement expérimental (TRL 6 à 7) à fort potentiel technologique présentant des applications militaires mais aussi des retombées pour les marchés civils</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>- accorder, dans un délai de 2-3 mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés</p> <p>- application duale en santé &amp; défense</p> <p><b>THEMATIQUE « L'HUMAIN » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Télé médecine ou chirurgie ;</li> <li>☑ Charge cognitive du combattant ;</li> <li>☑ Médecine connectée (recueil infos, traitement avec IA/big data) ;</li> <li>☑ Automatisation de tâches répétitives ;</li> <li>☑ Aménagement des environnements de travail ;</li> <li>☑ Soldat augmenté (dont exosquelettes) ;</li> <li>☑ Habillement (fibres connectées, tissus techniques, furtivité, techniques de scanner corporel 3D, recyclage)</li> <li>☑ Protection du combattant.</li> </ul> <p><b>THEMATIQUE « NRBC » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Détection et identification biologique et chimique ;</li> <li>☑ Protections individuelles et collectives ;</li> <li>☑ Décontamination.</li> </ul>	<p>Monopartenaire ou collaboratif (3 entités)</p> <p>Porté par une PME ou ETI &lt; 2000 salariés</p>	<p>NR</p>	<p>Entreprises : 25 % à 80 % de subventions en fonction de la taille d'entreprise, de la collaboration et du niveau de TRL</p> <p>Etablissements de recherche : 40 % de subvention</p> <p>Laboratoires : 100% des couts marginaux en subvention</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Aide pour le développement à l'innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2000 salariés avec un projet de RDI en phase de recherche industrielle ou de développement expérimental</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financer des projets d'innovation en phase de industrialisation ou de commercialisation</li> <li>- financer la participation des entreprises à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux</li> </ul>	<p>Monopartenaire 1 PME ou entreprise &lt; 2000 salariés OU Collaboratif 1 entreprise FR et 1 entreprise internationale si projet international</p>	<p>NC</p>	<p>3 M€ max (25% à 65% AR ou Prêt Innovation)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Subvention Innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2 000 salariés souhaitant valider la faisabilité de leur projet</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation ou d'innovation créative par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des études de faisabilité,</li> <li>- l'intégration de compétences,</li> <li>- la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.</li> </ul> <p>Programme d'innovation de 6 à 24 mois.</p>	<p>Monopartenaire 1 PME ou 1 entreprise &lt; 2000 salariés</p>	<p>NC</p>	<p>50 k€ max (max. 70 % subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p style="text-align: center;">Aide au développement  DeepTech</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les entreprises françaises &lt; 2 000 salariés, développant une innovation à fort contenu technologique</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance :</b> <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>2 M€ (max 50% mix Subvention et AR)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p style="text-align: center;">Bourse French Tech</p>	<p><b>Bourse BPI France, pour les entrepreneurs accompagnés par une structure privée ou publique, et les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 salariés, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner les projets de création d'entreprise innovante, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats....</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>30 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p style="text-align: center;"><b>Bourse French Tech Emergence</b></p>	<p><b>Bourse BPI France pour les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 personnes, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la maturation de projet d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié de deeptech, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></b></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>90 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p style="text-align: center;"><b>Industrialisation &amp; Capacités 2030</b></p>	<p><b>Appel à projets du Plan Innovation Santé 2030, opéré par BPI France, pour soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Le projet doit avoir pour objet la production industrielle d'un produit (investissement industriel, un peu de développement expérimental):  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une unité de production industrielle</li> <li>✓ une installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;</li> <li>✓ une installation d'une ligne pilote ou de production pour la production d'un produit innovant ;</li> <li>✓ une extension d'un site de production existant ;</li> <li>✓ une augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur de production d'un produit de santé ;</li> <li>✓ Modernisation d'unités de production existantes ou mesure conduisant à sécuriser les chaînes de d'approvisionnement et de production stratégique pour les rendre flexibles et rapidement mobilisables en cas de crise sanitaire</li> <li>✓ le développement de plateformes multimodales</li> <li>✓ des travaux d'amélioration de l'empreinte énergétique ou de réduction de l'empreinte carbone</li> </ul> </p>	<p>Individuels (portés par entreprise, durée de 12 à 48 mois) OU Collaboratifs (portés par une entreprise, incluant 1 PME, durée de 12 à 48 mois)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p><u>Si projet individuel</u> 1M€ min</p> <p><u>Si projet collaboratif</u> 2 M€ min</p>	<p>Règlementation européenne en matière d'aide d'Etat (cf <a href="https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires">https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires</a>)</p> <p>notamment - Notification SA.58995 Exemption pour la RDI 2014-2023 - Notification SA.100189 Exemption pour les PME 2014-2023 - Notification SA.59108 Exemption pour la protection de l'environnement 2014-2023</p>	<p><u>Dates de relevés :</u> 10/01/23 ; 09/05/23 ; 19/09/23 ; 09/01/2024</p>	<p>NC</p>

Innovations en  
biothérapies

**Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.**

**Objectifs :**

Proposer des solutions innovantes portant sur l'une des 2 thématiques en biothérapies ou la thématique en bioproduction suivantes:

**1) Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale**

(lorsqu'un impact sur la santé

humaine est envisagé) => projets de thérapies géniques/cellulaires hors oncologie + tous projets techniques en oncologie si possible

**2) Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies => organoïdes, diagnostic compagnon de stratification de patients, outils de modélisation/simulation qualifiant une biothérapie. Sont non éligibles : outils génériques pour la recherche de nouveaux biomarqueurs, outils de suivi d'efficacité des traitements.**

**3) Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes** dont les nouveaux systèmes d'expression, nouveaux milieux de culture, milieux de conservation, contrôle qualité, jumeaux numériques, etc. permettant l'optimisation des rendements, la diminution des coûts, le verdissement des bioprocédés ou encore l'amélioration de la sécurité des opérateurs

Projets de 12 à 48 mois.

Les projets des thématiques 1) et 2) doivent avoir une preuve de concept préclinique non réglementaire.

Les projets de la thématique 3) doivent afficher le caractère partenarial du projet ou s'appuyer sur l'écosystème français afin structurer la filière en France.

Individuel (entreprise)  
OU  
Collaboratif (portés par une entreprise - max 4 partenaires)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Projet individuel  
>2 M€ si thématiques 1 & 2

>1 M€ si thématique 3

Si projet collaboratif  
>4 M€ si thématiques 1 & 2  
>2 M€ si thématique 3

> 100 K€ pour GE et ETI

Cadre communautaire des aides d'Etat. Autres aides selon les caractéristiques du projet : en faveur des PME (SA.100189), finalité régionale (SA. 58979), RDI (SA.58995), protection de l'environnement (SA.5910)

Mix subvention/AR

Phase 1 et 2a = DE (max 25% subvention, le reste en AR)  
Phase 2b (AR)

Organismes de recherche et assimilés : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets (subvention)  
GIP, EPIC, CTI, ESPIC fondations... : 50% des coûts complets

23/05/23

NC

Première Usine

**Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes**

**Objectifs :**

- favoriser les implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups

Projets de première industrialisation, par exemple :

- 1ère unité de production industrielle – après une phase de prototypage par exemple-
- Implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante (activité couverte par un code NACE différent notamment)
- Installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;
- Installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant.
- Par exception, une extension technologique d'un 1er site de production existant.
- Plateforme industrielle mutualisée : permettant de mettre du foncier industriel à disposition des entreprises et de mutualiser des équipements et des procédures d'autorisation

Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. Projets entre 12 et 48 mois.

Monopartenaire Startup / PME ou ETI innovante en hypercroissance

>5 M€

20 – 30 % selon tailles entreprises (60 % subvention & 40 % AR)

Autres aides selon les caractéristiques du projet : aides en faveur des PME (SA.100189), aides à finalité régionale (SA.58979), aides à la RDI (SA.58995), aides à la protection de l'environnement (SA.5910)

13/12/22  
04/04/23  
12/09/23  
12/12/23

NA

Diagnostic  
Dispositif Médical

**Dispositif opéré par BPI France visant à aider les startups et PME développant des dispositifs médicaux et/ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à mener leurs démarches réglementaires, qualité et de recherche clinique, l'Etat met en place un Diagnostic Réglementaire « Dispositif Médical ».**

**Objectifs :**

L'objectif est d'aider les entreprises du DM, du DMDIV et du DM numérique à mettre en place un processus qualité, obtenir un marquage CE ou mettre au point une investigation clinique (ou médico-économique).

Ce dispositif permet d'accéder à des experts référencés spécialisés en procédures de mise en place d'un système de qualité (selon la norme européenne harmonisée ISO 13485), de constitution d'une documentation technique et/ou de conception et rédaction de protocoles d'investigations cliniques ou médico-économiques (norme ISO 14155), et de se faire financer la moitié du coût de la prestation de conseil.

La durée maximale de la prestation est de 12 à 18 mois selon le niveau d'accompagnement

start-up et PME

8 K€ à 100 K€

50% (subvention)

Au fil de l'eau

NA

i-Demo

**L'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.**

**Objectifs :**

- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française
- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

**Attention : les projets doivent avoir un fort impact environnemental et sociétal**

individuel (entreprise)  
OU  
Collaboratif (avec à minima une Start-up, PME ou ETI)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Collaboratif ou monodéposant : > 4 M€

Minimum 500 K€ pour GE et ETI  
  
Recherche industrielle, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 50% à 80 % (75% subvention & 25% AR)

Développement expérimental, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 25% - 60 % (60% subvention & 40% AR)

Organismes de recherche : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets

Collectivités locales et assimilés : 50% des coûts complets

03/01/23  
07/03/23  
10/05/23  
20/06/23

NC

iDemo-Europe

L'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. L'appel à projets « i-Démo - Europe » est une déclinaison de l'appel à projets générique « i-Démo », qui cible spécifiquement les projets de R&D qui font l'objet ou cherchent à obtenir un financement européen complémentaire à celui de France 2030, dans le cadre de certains programmes tels que EuroHPC, Key Digital Technologies.

**Objectifs :**

- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française
- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype, lignes pilotes)
- Soutenir des projets de R&D qui cherchent un financement européen complémentaire à celui de France 2030

**Attention :**

- le présent appel à projets est réservé aux projets de R&D (de 36 à 60 mois environ) s'inscrivant dans les partenariats institutionnels co-financés, qui rendent non éligible à la FRR ( facilité pour la reprise et la résilience) le financement national qui pourrait être apporté.
- les projets doivent avoir un fort impact environnemental et sociétal.

individuel (entreprise)  
OU  
Collaboratif (avec à minima une Start-up, PME ou ETI)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Projets européens > 4 M€

Minimum 500 K€ pour GE et ETI  
  
Taux appliqués en fonction de l'AAP européen déposé (RIA/IA) et en fonction de la taille de l'entreprise : 20% à 35 % mix subvention/AR de 75%/25% ou 60%/40%.  
  
Organismes de recherche (subvention) : 50% ou 65 % des coûts marginaux ou 25% des coûts complets

03/01/2023  
07/03/2023  
10/05/2023  
20/06/2023

NC



AAP inter nationaux		Nature de l'AAP	Aide	Date limite de dépôts	NB
<p>Eureka Open call for Network projects applications</p>	<p><b>Programme Européen transnational, opéré en France par BPI France, soutenant les projets collaboratifs de RDI transnationaux toutes thématiques et proches du marché.</b></p> <p><b><u>Objectifs:</u></b></p> <p>Soutenir les partenaires français de projets de RDI toutes thématiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- collaboratifs (minimum 2 partenaires issus d'au moins 2 pays membres d'Eurostars),</li> <li>- dont la phase de développement est de trois ans maximum</li> <li>- visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable (ou essais cliniques) dans les deux ans</li> <li>- menés par une PME supportant minimum 50% des coûts du projet.</li> </ul> <p>Sont éligibles les entreprises &lt;2000 salariés et les partenaires académiques.</p> <p>Les partenaires éligibles sont également éligibles à une aide au montage de projet (Diag Partenariat Technologique International : 25 K€ max sous forme de subvention (50% de la prestation d'un expert privé).</p>	<p>Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)</p>	<p>PME : 40 % Entreprise 250- 2000 salariés : 30 % Laboratoires et universités : 40 % des coûts complets</p> <p>max 120 K€ avec PME française max 50 k€ sans PME française</p>	<p>Appel ouvert en continu jusqu'au 31/12/2025</p>	

<p>Eureka Canada - France call for innovative projects</p>	<p><b>Programme opéré en France par BPI France, soutenant les projets collaboratifs de RDI (produit, processus ou service) entre la France et le Canada toutes thématiques et proches du marché.</b></p> <p>Une attention particulière est accordée aux deux domaines suivants :  - L'avenir des soins de santé grâce à l'intelligence artificielle (IA), notamment l'IA pour le diagnostic amélioré, l'IA pour la médecine personnalisée, l'IA pour la recherche médicale, la prévention et la préparation aux pandémies.  - GreenTech et toutes les technologies et sciences réduisant les impacts humains sur l'environnement naturel, y compris CleanTech, AgriTech, Greener Smart City, etc.</p> <p><u>Objectifs:</u></p> <p>Soutenir les partenaires français de projets de RDI toutes thématiques:  - collaboratifs (minimum 2 partenaires 1 de France et 1 du Canada),  - dont la phase de développement est de trois ans maximum  - visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable (ou essais cliniques) dans les deux ans</p> <p>Les partenaires éligibles sont également éligibles à une aide au montage de projet (Diag Partenariat Technologique International : 25 K€ max sous forme de subvention (50% de la prestation d'un expert privé).</p>	<p>Collaboratif 1 entreprise canadienne &lt; 500 pers + 1 entreprise française &lt; 2 000 pers</p> <p>Académiques acceptés si sous-traitance</p>	<p>3 M€ max (AR) =&gt; Conditions des aides BPI France : ADI ou deeptech</p>	<p>14/12/2022</p>	
<p>Eureka France - Israeli call for Joint R&amp;D projects</p>	<p><b>Programme opéré en France par BPI France, soutenant les projets collaboratifs de RDI (produit, processus ou service) entre la France et l'Israel toutes thématiques et proches du marché.</b></p> <p><u>Objectifs:</u></p> <p>Soutenir les partenaires français de projets de RDI toutes thématiques:  - collaboratifs (minimum 2 partenaires 1 de France et 1 d'Israel),  - dont la phase de développement est de trois ans maximum  - visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable (ou essais cliniques) dans les deux ans</p> <p>Les partenaires éligibles sont également éligibles à une aide au montage de projet (Diag Partenariat Technologique International : 25 K€ max sous forme de subvention (50% de la prestation d'un expert privé).</p>	<p>Collaboratif Entreprise Française &lt; 2 000 pers + Entreprise israélienne innovante</p> <p>Académiques acceptés sisous-traitance</p>	<p>3 M€ max (AR) =&gt; Conditions des aides BPI France : ADI ou deeptech</p>	<p>20/02/2023</p>	

Horizon Europe

En attente des nouveaux programmes de travail :

**7 dec 2022** lancement du 1er appel du partenariats ERA4health "Recherches portant sur le développement de stratégies thérapeutiques innovantes dans le cadre des maladies cardiovasculaires (CARDINNOV) – ERA4Health 2023".

Publication officielle du **programme de travail 2023/2024** du cluster santé le **28 novembre 2022**

IHI

**IHI est le partenariat public privé européen dédié à la recherche et l'innovation en santé, destiné à soutenir la prévention, le diagnostic et le traitement en favorisant l'intégration de technologies, de savoir-faire, de produits et de services pour des soins de santé centrés sur la personne.**

La partie publique de IHI est représentée par la **Commission Européenne**. Les membres privés sont COCIR, EFPIA (including Vaccines Europe), EuropaBio and MedTech Europe, **associations représentant les industries pharmaceutiques et des vaccins, des technologies médicales, des biotechnologies, et de la santé digitale.**

Appel IHI 3 (appel à une seule étape)

Sujet 1 : Plateforme de screening et biomarqueurs pour la prédiction et la prévention des maladies dont les besoins en matière de santé publique ne sont pas satisfaits.

Sujet 2 : Données patients pour améliorer les résultats, soutenir la prise de décision et accélérer l'innovation.

Sujet 3 : Combinaison d'approches interventionnelles hospitalières pour améliorer les résultats des patients et accroître l'efficacité des hôpitaux

Sujet 4 : Renforcer l'écosystème européen des médicaments de thérapie innovante (MTA) et d'autres modalités thérapeutiques innovantes pour les maladies rares.

Sujet 5 : Technologies de santé numériques pour la prévention et la gestion personnalisée des troubles mentaux et de leurs conséquences sanitaires à long terme.

Appel IHI 4 (appel en deux étapes)

Sujet 1 : Développer les connaissances translationnelles sur les mini-porcs : une voie pour réduire et remplacer les primates non humains dans l'évaluation non clinique de la sécurité des médicaments.

Sujet 2 : Collecte d'échantillons sanguins centrée sur le patient pour permettre des essais cliniques décentralisés et améliorer l'accès aux soins de santé

Collaboratif

Dizaine de M€

Appels lancés fin 2022 / début 2023